

REGLEMENT

La direction du Camping se réserve le droit de refuser les hôtes indésirables ou en surplus.

L'horaire du bureau de réception est de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 22h00.

A leur arrivée les campeurs doivent laisser leur papier d'identité (une pièce d'identité par véhicule) au bureau d'accueil. D'autre part ils doivent déclarer le nombre de personnes qui occuperont l'emplacement ainsi que le nombre de tentes, de caravanes et de chiens.

L'emplacement peut être choisi par les campeurs avec l'accord de la direction du Camping dans les lieux réservés soit aux tentes, soit aux caravanes.

Il est interdit d'installer plus d'une tente ou d'une caravane par emplacement.

Les chiens, doivent être tenus obligatoirement en laisse et avoir reçus les vaccins nécessaires et être conduits hors du terrain de camping pour faire leurs besoins.

Les horaires de départ et d'arrivée sont les suivants :

- 7 h00 à 22h00. En juillet et août les campeurs doivent laisser leur emplacement libre avant 12h00.

Le camp sera fermé par une barrière de 22h00 à 7h00. Pendant ces horaires les campeurs sont priés de laisser leur véhicule à l'extérieur du camp et de rejoindre leur emplacement à pied. Après 22h00 la direction du Camping demande le silence, c'est à dire de ne pas monter ou démonter de tentes, de ne pas faire fonctionner des appareils radio fortement ou de faire des réunions bruyantes.

La vitesse des véhicules doit être très modérée à l'intérieur du camp. La direction n'est pas responsable des vols ou des pertes éventuels. Il est interdit d'endommager les plantes et les équipements du camping, de creuser des tranchées autour des tentes, d'éparpiller les ordures et d'allumer des feux en plein air. L'usage des grills est permis pourvu qu'il n'endommage pas le terrain et que la fumée ne dérange pas les voisins.

La direction du Camping ne répond pas des dommages causés aux personnes et aux choses par mauvais temps, catastrophes, événements naturels, épidémies, maladies des plantes ou autres qui ne sont pas causés par la négligence du personnel du camping.

Les papiers et les ordures doivent être déposés à la poubelle.

La vaisselle et la lessive doivent être faites dans les éviers et bacs conçus à cet effet.

Tout sport doit être pratiqué dans les emplacement prévus à cet usage. Les enfants doivent être accompagnés dans les toilettes par un membre de la famille.

Toute maladie contagieuse doit être déclarée à la direction du Camping.

Le courrier peut être retiré tous les jours au bureau d'accueil après 11h00.

Ce règlement doit être respecté à partir du moment où l'on entre dans le camping. Un règlement par sa nature conditionne la liberté individuelle qui veut être en harmonie avec la liberté collective.

Agréable séjour !